



RÈGLEMENT DU SAUT À L'ÉLASTIQUE

- Une pièce d'identité peut vous être demandée
- Les personnes mineures doivent obligatoirement présenter une décharge remplie et signée par le représentant légal (téléchargeable sur notre [site internet](#)), avec présentation de la pièce d'identité du mineur et du représentant légal (ou les copies). Si le représentant légal est sur place, il pourra remplir le document à l'accueil de notre site de saut.
- Les sauts se font à plusieurs (aucun saut en solo), dans les limites de 100kg minimum et 200kg maximum. Une vérification de pesée se fera sur place.
- Le sauteur ne doit porter aucun élément susceptible de tomber pendant son saut (chaussures mal fermées, objets dans les poches, boucles d'oreilles ou bijoux encombrants, etc.)
- L'association « Une Idée en l'Air » n'est pas responsable des pertes ou des vols survenus au sein de son site de saut. En conséquence, il est recommandé de se débarrasser de tout objet personnel avant l'entrée dans la file d'attente.
- Le port de caméras, d'appareils photos ou de tout autre objet de ce type est interdit pendant le saut pour des raisons de sécurité.